L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 5 DECEMBRE 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 5 DECEMBRE.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

LE FEUILLETON.

L'abondance des annonces nous force de transporter le feuilleton à la 3e page.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces

Par le Shérif, à son entrepôt, rue Jefferson, à 10 heures et demie—cent caisses de marchandises.

Par Leon Von Zinken, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un terrain avec toutes les améliorations, rue Montégut, deux lots à vendre par cette rue et celles Hilbern, Clouet et Casanave.

Par Forstall & Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—grande vente d'actions de banques, de billets de banque, de bons de l'Etat, et de scrips d'assurance.

Par O. Valetou, au No 17 de la rue St-Louis—Vieux cognac, whiskey d'Ecosse, genièvre de Hollande, vins, &c. sans aucune réserve.

Par H. Genin & Marix, au No 36 de la rue de Chartres, coton blanc et coton écru, indiennes françaises et américaines, couvertures, châles, marchandises assorties, &c.

Par A. Fetter, au No 46 de la rue de Chartres—marchandises sèches, habillements, linges, chapeaux, &c.

☞ Montgomery & Co, sur la Levée, près le pied de la rue Conti—encre.

☞ Achetez vos conducteurs chez M Bryan Turpin, 92 Vieille Levée.

☞ Le Shérif présidera aujourd'hui, à 10 1/2 heures A. M., à son entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le 2me District, à l'adjudication de neuf caisses et demi de marchandises.

Grande vente de marchandises sèches. — Encore une belle occasion offerte aux marchands qui ont des fonds à s'abonner. Le moment est venu de les employer. Aujourd'hui, mercredi, 5 du courant, à partir de 10 heures du matin, MM. Hofman & Marks vendront à l'encan, rue de Chartres, No 36, une énorme quantité de marchandises sèches dont une partie est avariée. Ces marchandises se composent d'articles de tout genre pour le commerce et pour femmes, et nous engageons les personnes qui ont besoin de faire des emplettes à lire l'avis relatif à cette vente, dont les conditions seront annoncées régulièrement de la criée. Le grand choix de marchandises exposé offertes à l'encan concurremment avec des marchandises américaines.

Le Message Présidentiel.

LA QUESTION DE RECONSTRUCTION.

Nous avons sous les yeux le texte complet du message présidentiel. Le tiers de ce document est consacré à la question de reconstruction et c'est de cette partie que nous voulons parler aujourd'hui, réservant pour un prochain article nos appréciations sur les affaires étrangères.

On ne reconnaît plus dans le langage du Président les tendances agressives que M. Johnson a laissé si souvent percer dans ses communications officielles ou dans ses discours populaires. Tout ce qui pouvait paraître une attaque contre le Congrès a été élagué avec soin. La question de constitutionnalité, en ce qui concerne le refus de Congrès d'admettre les Représentants du Sud, t'est pas écartée complètement, mais elle n'est traitée que d'une façon incidente. En somme, si le Président persiste à recommander l'admission des envoyés du Sud ce n'est que pour la forme ; on sent qu'il comprend l'inutilité de ses conseils à cet égard. Mais le fait réel qu'il s'est proposé dans son argumentation apparaît à chaque ligne. C'est la défense de sa politique, c'est un plaidoyer habile en prévision des accusations qu'il s'attend à voir diriger contre lui.

Andrew Johnson plaide sa politique de reconstruction sous l'égide puissante des précédents qui font de lui le continuateur de l'œuvre entreprise par son prédécesseur avec le concours des deux autres branches du gouvernement. Il affecte de se servir à dessein des expressions employées dans les proclamations de M. Lincoln et dans les actes du Congrès pour désigner l'insurrection : c'est l'exécution des lois n'est plus entravée dans aucun Etat par des *coalitions trop puissantes pour être supprimées par la cours ordinaire de la justice*. Expression qui prouve que le gouvernement, pendant la guerre, n'a jamais considéré les Etats eux-mêmes comme étant en rébellion ou comme sortis de l'Union. Puis le Président récapitule avec complaisance tous les actes officiels qui impliquent la reconnaissance par les trois pouvoirs du fait que les dix Etats exclus sont toujours dans l'Union. N'ont-ils pas l'année dernière encore été admis à ratifier l'amendement constitutionnel abolissant l'esclavage ! Et n'est-ce pas la meilleure preuve qu'ils font partie de l'Union ?

Sans nier le droit de chaque Chambre de vérifier les pouvoirs de ses membres, le Message rappelle les précédents du Congrès lui-même qui préjugent la question dans le sens du droit d'admission : la déclaration des deux chambres, au début de la rébellion, sur l'objet de la guerre, l'admission de plusieurs Sénateurs et Représentants des Etats du Sud pendant la guerre, l'admission des envoyés du Tennessee à la dernière session, les lois de 1861 et 1862 sur la répartition de l'impôt, sur la formation des districts judiciaires, &c.

Il est impossible de mieux faire ressortir indirectement que le refus d'admettre actuellement les envoyés du Sud est un acte arbitraire et tyrannique dicté par l'esprit de parti ; mais le Président évite scrupuleusement le moindre mot qui puisse blesser la susceptibilité de la majorité. Il se garde également de témoigner aucune intention de résister sur ce point à la volonté du Congrès.

M. Johnson semble s'excuser de renouveler ses recommandations en rappelant que la Constitution lui en fait un devoir, et, comme pour compléter sa défense contre les reproches d'usurpation que lui font ses adversaires, il retourne l'argument contre les radicaux qui se soucient peu de violer la Constitution.

"Si, dit-il, dans l'opinion du peuple, la distribution ou la modification des pouvoirs constitutionnels offre des inconvénients, il faut y chercher un remède dans un amendement adopté suivant les formes prescrites par la Constitution : mais qu'il n'y ait aucun changement par une usurpation de pouvoirs car c'est l'arme habituelle avec laquelle les gouvernements sont détruits."

N'est-ce pas dire d'une façon détournée que s'il y a usurpation de pouvoir, ce n'est pas le Président qu'on peut en accuser, mais que le Congrès s'en rendrait coupable en persistant dans son refus d'admettre les dix Etats exclus ! Mais à part cette allusion voilée aux torts du Congrès, M. Andrew Johnson s'abstient de tout blâme. Il semble dire à la majorité "je fais mon devoir en vous exposant la véritable théorie constitutionnelle, c'est à vous à décider si vous continuerez à violer la Constitution, le reste ne me regarde plus." Comme Ponce-Pilate permettait aux juifs de crucifier Jesus Christ en se contentant de dire "je me lave les mains de ce sang de ce juste", M. Johnson laissera déchirer par le Congrès la Constitution, qu'il a pour devoir de défendre, en disant "je m'en lave les mains."

Il y a loin de cette philosophique résignation aux véhémentes sorties qu'il se permettait, il y quatre mois, dans sa tournée à travers les Etats. Armé de pied en cap, il n'hésitait pas alors à rompre des lances en faveur de la Constitution, dont il s'annonçait comme le champion, et il traitait cavalièrement le Congrès dont il paraissait disposé à contester la légalité.

C'est que depuis cette époque les élections d'octobre et de novembre ont eu lieu, que le peuple du Nord a donné la majorité aux radicaux et que M. Johnson, en serviteur soumis, s'incline quand le souverain a parlé. Il sent que la résistance ouverte le perdrait. Sans abandonner la partie, il adopte la politique de temporisation, et se contente d'indiquer la voie à suivre sans manifester la moindre intention de lutter contre les mesures anti-constitutionnelles que le Congrès pourrait adopter. Il faut bien reconnaître que cette position n'est pas la plus digne, elle est au moins la plus habile que le Président pût prendre. Le ton calme et conciliant du message aura, il faut l'espérer, une influence salutaire sur les esprits au Nord, car il forme un contraste frappant avec le langage violent des ultra-radicaux. D'un autre côté, l'attitude passive du premier magistrat de la république en laissant au Congrès toute la responsabilité de la solution à donner à la question de reconstruction, plus la majorité dans une attention dégoûtée vis-à-vis du pays anxieux de voir restaurer l'Union. Nous attendrons mais tenons la réponse du Congrès.

Nous lisons dans la *Patrie* de Paris :

Plusieurs bâtiments de guerre viennent d'être désignés pour concourir au rapatriement du corps expéditionnaire du Mexique. On cite parmi eux les vaisseaux à vapeur la *Villede Paris*, le *Duc*, le *Saint-Louis*, le *Ventenay*, le *Navarin*, et les transports à vapeur la *Seine*, le *Cathinat*, l'*Aveyron*, l'*Aube*, l'*Yonne*, l'*Eure*, la *Saône*, la *Drôme* et l'*Intrépide*.

Tous les navires affectés à ce service devront être rendus vers les premiers jours de janvier, devant Vera Cruz. La durée de leur campagne sera, à moins, de quatre mois, aller et retour.

ARRANGEMENT POSTAL.

Le directeur général des postes, M. Randall, vient de conclure avec la Grande Bretagne un nouvel arrangement postal et tarif de lettres [illegible] entre deux pays est réduit à 12 [illegible] entre simple, avec la condition de [illegible] possible. Chacun des deux [illegible] ses recettes et gardera pour son [illegible] ce qui lui revient de ses expéditions. Cet arrangement a l'avantage [illegible] les Etats-Unis de leur épargner la différence qui change sur tout et de leur laisser la totalité de l'excédant du nombre des lettres échangées avec en Angleterre sur celles reçues du [illegible] pays.

GRAND BAZAR. — JOUETS D'ENFANTS. — M E. F. Midoux, rue Royale No 67, annonce aujourd'hui qu'il a en magasin un immense assortiment de jouets d'enfants, des fabriques de Nuremberg, et que les articles qui le composent conviennent admirablement aux marchands de la ville et de la campagne. On trouvera en même temps dans le magasin en plusieurs dans le bazar de M. Midoux une foule d'articles de ménage en tout genre, et aussi des armes à feu, provenant des meilleures manufactures françaises, ainsi que des moules très nouveaux pour les pâtissiers. Nous avons donc eu raison de nous servir du mot de bazar pour désigner l'établissement en question ; on y trouvera certainement, si l'on veut prendre la peine d'aller le visiter, maintes choses fort utiles bien que très peu connues. Mais ce que nous recommandons surtout pour les fêtes qui s'approchent, ce sont les jouets d'enfants, tous remarquables par leur originalité et leur solidité, ce qui est fort rare.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — On donnera demain à la demande générale la seconde représentation de l'*Honneur de la Maison*, drame en cinq actes de Léon Batte et Desvignes. Cette œuvre qui offre des situations saisissantes a été interprétée d'une façon supérieure dimanche dernier par Mme Lamothe, MM. Gravier, Paul Alhaiza, Sage et Latrolx. C'est une pièce tout à la fois littéraire et dramatique.

THÉATRE D'ORLEANS. — Ce soir, mercredi, on donnera la seconde représentation de *la Fleur de Noël*, qui a été jouée dimanche avec succès devant un auditoire nombreux.

A partir de ce jour, il n'y aura plus que deux représentations par semaine, le mercredi et le dimanche.

SOCIÉTÉ DU PÉLICAN.—Société et mutualité, ces deux mots résument toute la civilisation du 19me siècle. On est certainement très fort par l'union, mais on est encore plus fort par la mutualité qui, embrasse dans un sens moral, représente la charité chrétienne. C'est ainsi que le comprend la société du Pélican, établie dans un but de bienfaisance mutuelle. Nous sommes heureux d'enregistrer dans nos colonnes la fondation de pareilles entreprises (nous nous exprimons ainsi parce que dès le moment qu'il s'agit de secours à distribuer ou d'assistance à donner, il y a activité) et nous nous réjouissons de voir que l'idée en est due à quelques-une de nos jeunes gens les mieux famés de la ville. La Société du Pelican a tenu séance dimanche dernier pour élire ses officiers et les membres de ses divers comités. L'avis qu'on trouvera plus loin, et dont nous recommandons la lecture, montre que les membres choisis appartiennent à nos bonnes familles créoles et qu'ils méritent toute confiance et encouragement. Nous aimons beaucoup les œuvres qui s'annoncent par des noms de personnes, et cela prouve qu'on ne veut rien cacher et qu'on a un but noble et pur Quand on commence de cette manière on est sûr d'avoir l'appui du public, comme on est sûr d'en avoir les sympathies, et les nôtres ne manqueront pas à la Société du Pélican à laquelle nous promettons d'avance toute la coopération de notre feuille.

COLLÈGE COMMERCIAL DE DOLBEAR. — La meilleure éducation qu'on puisse donner à un jeune homme, est certainement celle qui le met en état de faire face à la mauvaise fortune et d'exister de lui-même par ses propres moyens. Une éducation commerciale en Amérique surtout, est donc la meilleure de toutes, car c'est par les connaissances qu'elle aura données à un jeune homme, qu'il s'ouvrira le plus facilement et avantageusement devant lui les carrières les plus sures et les plus lucratives. Ce que nous avançons dans ces quelques lignes est prouvé tous les jours par les élèves qui sortent du Collège Commercial de Dolbear pour entrer immédiatement dans les plus grandes maisons de commerce ou dans les comptoirs les plus occupés Les cours de cette Institution sont faits par huit professeurs distingués qui enseignent la calligraphie, la tenue des livres, les mathématiques et les trois langues indispensables d'Amérique, l'Anglais, le Français et l'Espagnol.

HUILE, VERMOUTH, VINS, &c.—MM. Blanchain & Girard reçoivent en débarquement du navire "Louise et Gabrielle," de Marseille, des huiles, vins, savons, bouchons, et surtout du vermouth, marque Noilly, Pratt & Co, de première qualité et que nous recommandons d'une manière particulière. Ce vermouth est réellement excellent, et les amateurs de cette liqueur sont bonne qui voudront essayer de l'article que nos signalons, en seront satisfaits. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'en dire davantage. Qui goûtera, achètera, c'est certain. Voyez l'annonce.

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—On a jugé hier l'affaire de Michael Cronan, accusé d'avoir volé, il y a près d'un an, à MM. Simon & Loeb, rue de Chartres, 53, une caisse de belles montres d'hommes évaluées à $3,000. Ces marchandises étaient arrivées ici sur le *Pauy-Shuey* en février dernier ; et elles ne furent pas retrouvées après que le carpaisson eût été débarqué sur la Levée. Mais plus tard, M. Loeb les reconnut dans un magasin d'encan ; la caisse était marquée « De Laurence Healy, Jackson, Mississipi, pour M. Cronan, O.—K. » Bachus, témoin cité par la défense, atteste qu'une caisse ainsi marquée a été reçue par le chemin de fer de Jackson. L'affaire après les plaidoiries a été soumise au jury, qui a déclaré Cronan coupable.

A. Ferguson, homme de couleur, a été convaincu d'avoir porté un pistolet chargé, caché sur sa personne, et condamné à un mois de prison. Wm. Johnson, autre homme de couleur, accusé du même délit, a été renvoyé de la poursuite par suite d'un *nolle prosequi*.

Harris, domestique de couleur, a été déclaré coupable d'assaut et batterie sur la personne de Mme Wickman, au service de laquelle elle était. Le jury a rendu un verdict de culpabilité dans l'affaire d'un nommé Tuison, accusé d'avoir volé une jument valant $35, à M. Delacase, sur l'habitation Leprêtre. La jument et son poulain ont été retrouvés sur l'habitation Lawrence, dans la paroisse Plaquemines.

Jas. Johnson alias Douglas Green, a été aussi convaincu d'avoir volé un cheval valant $75, à M. Dominique Vesco, boucher du marché Poydras. Le vol a eu lieu en plein jour et le cheval a été trouvé en possession de l'accusé.

VOL A BORD D'UN BATEAU.—M. E. M. Chapman a porté plainte au chef de Police, pour un vol dont il avait été victime le matin, à bord du bateau à vapeur Alabama. On lui a pris une montre d'or (marquée Johnson, No 33,794, et son portefeuille contenant une traite de $150 sur J. D. Blair & Co.

TENTATIVE DE SUICIDE.—Une femme, nommée Maria, domiciliée rue du Bassin No 17, a voulu s'empoisonner en prenant du laudanum. On a transporté la malheureuse à l'hôpital de Charité.

COURS DES RECORDERS.—Le recorder Vennard a interrogé hier Cox. A. Seeley, gardien du remorqueur *Spy*, qui était accusé d'avoir mis le feu à sa maison. L'accusé a été déchargé mais a dû fournir caution pour comparaître comme témoin contre le mécanicien du bord que son départ subit pour Vicksburg a rendu suspect.

Le recorder Gastinel a renvoyé devant la Cour criminelle M. Heluts, accusé d'avoir assassiné et battu M. J. N Mallen.

CROIXES DANGEREUSES. — Un peintre nommé Fred. Lansicht qui travaillait hier matin dans une maison de la rue Carondelet, est tombé de la fenêtre du troisième étage et s'est grièvement blessé. Un passager arrivé de New-York à bord du navire *Havana* est tombé par les écoutilles du navire dans la cale et s'est blessé dangereusement. Ces deux hommes ont été transportés à l'hôpital de Charité.

MORTALITÉ. — Les retours des cimetières pour la semaine finissant dimanche matin, 2 courant, indiquent un total de 111 décès, dont neuf causés par la fièvre jaune.

CONSEIL DES ASSISTANTS-ALDERMEN. — Ce Conseil s'est réuni hier soir sous la présidence de M. McCulloch. Le Maire a transmis, avec un message, des communications émanant de P. F. Shaw, surintendant de l'Asile des Orphelins de Ste-Marie ; de O. De Buys, secrétaire des commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans, et de l'avocat de la ville,—toutes relatives au paiement de $2000 d'intérêt sur la dette consolidée, réclamé par l'Asile. Cette réclamation est fondée sur le testament de feu M. Marigny, fait, il y a 25 ans, à Vichy, et par lequel ce dernier a légué 25,000 francs (environ $5000) à l'Asile de la Première Municipalité de la Nouvelle-Orléans. Le défunt avait vécu dans cette ville avec feu l'Asile. La décision de la Cour Suprême a accordé aux autorités de la ville le droit d'allouer ou non la somme demandée. L'affaire a été renvoyée au comité de finances.

Le contrôleur a fait un rapport sur les adjudications de contrats pour la ferme annuelle des marchés et pour l'enlèvement des immondices réclamées dans l'*Abeille*. Son rapport a été renvoyé au comité de finances. Une autre partie du rapport annonçant des contrats pour les rues a été renvoyé en assemblée générale.

On a également renvoyé à des comités le rapport hebdomadaire du trésorier, qui indique une augmentation en caisse de $17,856.58, et le rapport du contrôleur sur les mandats tirés. Les recettes jusqu'à la date étaient de $120,251.35, les dépenses de $116,256.49 ; les chèques tirés sur le trésor s'élevaient à $113,991.30.

On a déposé sur le bureau une communication de M. Allen Jones qui demande la remise des taxes pour 1865 sur une propriété rue St Charles, No 17, après avoir prêté serment que les fédéraux avaient pris possession de cette propriété pendant cette année.

L'ordonnance qui fixe les taxes sur les métiers, professions, &c., connue sous le nom d'ordonnance sur la taxe proposée, est venue en ordre pour la discussion des sections soumises au comité de conférence.

Il a été annoncé que le conseil des aldermen avait rejeté la section 83 qui proposait une taxe de $10,000 sur les vendeurs de poisson, &c., en dehors des marchés. M. Monteleant a parlé une heure en faveur du maintien de la section.

M. Prague a lu le 136e acte de la législature de 1866 relatif à la police, et intitulé "un acte pour autoriser les personnes qui ont obtenu une licence à cet effet, à ouvrir et à tenir ouverte pendant la durée des heures d'affaires, des magasins particuliers, des boutiques ou étaux, dans dans toute partie de la ville de la Nlle-Orléans, pour la vente de la viande, du gibier, de la volaille, des légumes, des fruits et du poisson frais, en se conformant aux ordonnances générales sanitaires du conseil de ville.

Une motion de persister dans la taxe de 10 mille piastres a prévalu. M. Prague a donné avis qu'il proposerait à la prochaine réunion de reprendre le vote en considération. Mais M. Hauser qui avait voté avec la majorité ayant demandé la reprise en considération immédiate, sa motion a été adoptée et le vote maintenu. Le conseil s'est ajourné au milieu d'une discussion confuse sur le règlement.

MESSAGE DU PRESIDENT.

Ce qui suit est la partie du Message présidentiel qui ne nous était pas parvenue hier au moment où commençait le tirage de notre feuille :

Les opérations sur les diverses lignes du chemin de fer du Pacifique ont été poursuivies avec vigueur et un succès extraordinaire. Si aucune cause non prévue de délai ne survient, on croit avec confiance que cette grande trouée sera complétée avant l'expiration du temps désigné par le Congrès pendant la dernière année fiscale.

Le montant payé aux pensionnaires, y compris les frais de remboursement, a été de 13 millions 459,806 piastres et 50,177 noms ont été ajoutés au livre des pensions. Le nombre entier des pensionnaires jusqu'au 30 juin 1866, était de 198,722. Ce fait est une triste et frappante preuve des sacrifices faits pour défendre l'autorité constitutionnelle du gouvernement fédéral et pour maintenir l'intégrité de l'Union. Ils nous imposent des obligations correspondantes. On estime qu'il faudra 30,000,000 pour éteindre cette charge avec exigences de cette branche du service pendant la prochaine année fiscale.

Des faits ont été cités concluants sur les Indiens qui ont fait partie de l'opposition armée contre notre gouvernement au moment où la rebellion a éclaté, qui se sont soumis à notre autorité et qui ont manifesté le désir de renouveler les relations amicales.

Pendant l'année qui a expiré le 30 septembre 1866, 8,716 brevets pour inventions utiles ont été délivrés, et à cette date la balance dans le trésor au crédit du fonds de patente était de $339,297.

Relativement à un sujet dont dépend une immense somme de production et de commerce du pays, je recommande au Congrès cette législation qui puisse être nécessaire pour la préservation des levées du Mississipi. C'est une affaire d'importance nationale que des mesures suivies soient prises non seulement pour ajouter à la force de ces barrières contre la destruction et l'inondation, mais aussi pour l'enlèvement de toutes les obstructions à la libre et facile navigation de ce grand chenal du commerce.

Le district de Columbia, sous les lois existantes, n'a pas droit à cette représentation dans les conseils nationaux qui, depuis les premiers jours de notre histoire, a été accordée à chaque territoire et établie de temps en temps dans nos limites. Il entretient des relations particulières avec le Congrès auquel la Constitution a accordé le pouvoir d'exercer une législation exclusive sur la capitale et le siége du gouvernement.

Nos concitoyens résidant dans le district, dont les intérêts sont sous la garde spéciale du Congrès, dépassent en nombre la population de plusieurs territoires, ou ne voit aucune juste raison pour laquelle un délégué de son choix ne serait pas admis à un droit égal dans la Chambre des Représentants. Rien n'est plus convénable pour qu'ils puissent faire connaître leur besoin particulier et les besoins et la législation qui leur serait utile. Je recommande en conséquence le passage d'une loi autorisant les électeurs du District de Columbia à élire un délégué, qui aura tous les mêmes droits et privilèges qu'un délégué représentant un Territoire. Le petit croissant d'entreprise et la progrès rapide dans les améliorations du District sont très encourageants, et j'espère avec confiance que les efforts des autorités pourront être secondés par la prospérité de la métropole nationale autant la générosité et efficace coopération du Congrès.

Le rapport du commissaire de l'Agriculture passe en revue les opérations de son département pendant l'année dernière, et demande l'aide du Congrès dans ses efforts pour encourager les Etats qui, ravagés par la guerre, sont maintenant engagés avec ardeur à réorganiser leur industrie domestique. C'est un sujet de congratulation qu'aucune maladie épizootique contre notre passé et notre sureté, ou contre notre légitime influence parmi les nations n'aient été formées ou essayées. Pendant que la réconciliation, la loyauté et le patriotisme étaient dans l'ascendant à l'intérieur, une très juste considération de notre caractère et de notre droits nationaux a été manifestée par les nations étrangères. Le succès complet du câble atlantique entre la côte d'Irlande et la province de Terre Neuve est une cause de joie et de justement célébrée dans les deux hémisphères comme ouvrant une ère nouvelle dans le progrès de la civilisation. Il y a raison de penser qu'un second et même un plus grand résultat suivra l'entreprise qui doit être faite dans le but d'unir les deux continents par le Pacifique, on par la ligne télégraphique projetée par le Kamtschatcka et les possessions russes en Amérique.

La résolution du Congrès protestant contre les pardons accordés par les gouvernements étrangers aux personnes convaincues d'offenses infamantes, à la condition d'émigrer dans notre pays, a été communiquée aux Etats avec les plus sincères félicitations, et la pratique, juste sujet de plainte de notre part, n'a pas encore été arrêtée.

Les félicitations du Congrès à l'empereur de Russie, à l'occasion de la tentative d'assassinat faite vainement contre lui, ont été présentées à ce potentat humain et éclairé, et reçues par lui avec l'expression d'une appréciation reconnaissante. L'Exécutif informe par les lettres d'Etats espagnols américains essayaient d'engager les affranchis des Etats-Unis à émigrer dans un pays étranger, a protesté contre tout projet qui, s'il était réalisé, les réduirait à une servitude encore plus oppressive que celle dont ils viennent de sortir. On a reçu du gouverneur de l'Etat où le plan avait été formé l'assurance que la entreprise ne recevra ni encouragement ni approbation. C'est une question digne de votre considération que celle de savoir si vous lois en cette matière suffisent pour prévenir ou punir le crime médité pour le mois d'avril.

Ainsi que le Congrès ne l'ignore pas, un arrangement amical a été fait entre l'Empereur des Français et le Président des Etats-Unis, pour le retrait des forces militaires françaises du Mexique. Ce retrait devait s'opérer en trois détachements, le premier des quels, arrêté dès compris, partirait en novembre dernier, le second en mars prochain et le troisième et dernier en novembre 1867. Immédiatement après l'entière évacuation, le gouvernement français devrait prendre à l'égard du Mexique la même attitude de non-intervention que les Etats-Unis. Les assurances relatives ont été données par l'Empereur depuis cet arrangement qu'il ferait opérer et compléter l'évacuation dans le temps fixé, ou plus tôt. On attendait rapidement que ces mesures produiraient une crise d'un grand intérêt politique dans la république mexicaine.

Le nouveau ministre, M. Campbell, fut conséquemment envoyé le 9 novembre dernier, pour assumer ses fonctions de ministre plénipotentiaire des Etats-Unis auprès de cette république. Il fut aussi jugé expédient qu'il fut muni dans sa mission au Mexique par le lieutenant-général de l'armée des Etats-Unis, dans la vue d'obtenir telle information qui pourrait avoir à déterminer la conduite à suivre par les Etats-Unis en rétablissant et en maintenant des relations convenables avec la république du Mexique. Profondément intéressé dans la cause de la liberté et de l'humanité, il semble que nous ayons l'impérieux devoir d'exercer toute l'influence que nous pouvons posséder pour la restauration et l'établissement permanent d'une forme républicaine de gouvernement dans ce pays.

Telle était la situation des affaires en ce qui concerne le Mexique, quand le 22 du mois dernier dernier le gouvernement reçut l'avis officiel que l'empereur des Français avait décidé quelque temps auparavant que le premier détachement des forces françaises ne serait pas retiré en novembre, suivant ce qui avait été convenu, mais que cette décision avait été prise dans le but de retirer toutes les forces à la fin de la prochaine printemps. De cette détermination, les Etats-Unis n'avaient été informés en aucune manière. Aussitôt que le gouvernement connut ce changement de résolution, il prit soin de faire connaître son désentiment à l'empereur des Français. Je ne puis m'empêcher d'espérer qu'il reconsidérera le sujet, et adoptera quelque mesure relative à l'évacuation du Mexique, et que cette mesure sera conforme autant que possible à l'engagement précédent, et ainsi répondre à la première attente des Etats-Unis. Les papiers relatifs à ce sujet vous seront soumis. On croit qu'avec l'évacuation du Mexique par les forces expéditionnaires, il ne restera aucun sujet de sérieuse difficulté entre la France et les Etats-Unis. L'expression de l'Empereur et du peuple français dans sa nature, mais aussi, dans une grande mesure, comme étrangère aux Etats-Unis dans ses causes, son caractère et son objet, et comprenant qu'elle était faite en sympathie avec un parti insurgé en Irlande, et qu'en frappant une province britannique sur ce continent, on est à la portée d'atteindre à travers le gouvernement de cette puissance. Le peuple d'Irlande avait souffert par la faute du gouvernement anglais pendant une période de plusieurs siècles. Les personnes qui y sont engagées étaient principalement des natifs de ce pays, quelques uns ayaient des entente, quelques autres seulement étaient devenus citoyens des Etats-Unis sans nos lois de naturalisation. Une si grande agitation règne maintenant en Angleterre que le gouvernement britannique a jugé à propos de suspendre le writ d'*habeas corpus* dans ce pays. Ces démonstrations doivent nécessairement modifier l'opinion qui aurait pu être autrement entretenue à l'égard d'une expédition strictement prohibée par nos lois de neutralité, et aussi longtemps que ces lois resteront dans nos archives, elles devront être fidèlement exécutées ; et si elles opèrent d'une manière dure, injuste et oppressive, le Congrès seul peut appliquer le remède en les modifiant.

Les relations politiques de nos intérêts politiques et commerciaux soient affectés, jusqu'à un certain point, par les événements qui se passent maintenant dans les régions orientales de l'Europe, et le temps semble être arrivé où notre gouvernement devrait avoir un représentant diplomatique en Grèce. Ce gouvernement a réclamé pour toutes les personnes non convaincues, accusées ou soupçonnées de crime un droit politique absolu de s'expatrier et de choisir une nouvelle nationalité. Le plupart des Etats européens se sont départis de ce principe ; ils ont prétendu soumettre au service militaire ceux de leurs sujets qui ont émigré et se sont fait naturaliser aux Etats Unis et sont ensuite retournés temporairement dans leur pays natal. Des plaintes soulevées par cette prétention de la part d'Etats étrangers, ont précédemment fait l'objet de controverses entre les Etats Unis et quelques unes des puissances européennes, et l'irritation résultant de l'absence de solution dans cette question, a augmenté pendant la guerre dans laquelle la France, l'Italie et l'Autriche ont été récemment engagées.

Bien que la Grande Bretagne n'ait jamais reconnu le droit d'expatriation, elle n'a pas dans la pratique, insisté à ce sujet. La France s'est montrée également conciliante, et la Prusse a proposé un compromis qui témoigne d'un esprit très libéral, et qui a été accepté par les Etats-Unis. La paix règne maintenant partout en Europe. Le moment actuel semble favorable pour que le Congrès affirme le principe si longtemps maintenu par le pouvoir Exécutif, que la naturalisation par un Etat exempte comme sujets anglais. Tout est calme, bien qu'on parle d'incursion à St-Albans. Un fait peu d'attention à ces bruits,

New York, 4—Le vapeur Scotland sera totalement perdu. Une partie de sa cargaison a été sauvée. Ses passagers ont été amenés en ville dimanche soir et transférés sur le vapeur Queen, qui part le 8.

New York, 4 (H. P. M.)—Coton ferme et calme ; middling Uplands 33 1/2 à 34, middling Orleans 35 1/2 à 36. Blé et maïs en hausse.

Washington, 4—Le Sénat a été appelé à l'ordre à midi. M. Sumner a donné avis qu'il présenterait plusieurs actes additionnels pour la reconstruction, déclarant la juridiction du Congrès sur tout le sujet aussi bien que sur la représentation au Congrès des Etats naguères en rébellion.

M. Wilson présente plusieurs pétitions officiers de l'armée qui demandent une augmentation de traitement. Elles sont référées.

M. Patterson a présenté un bill de secours pour certaines veuves, bill qui est référé au comité sur les pensions.

M. Chandler présente une résolution pour demander à l'Exécutif copie de tous les documents relatives au montant de l'argent dépensé en annonces, depuis le mois de mai dernier dans le District de Columbie, et relatives aussi au caractère de ces annonces et à la circulation des journaux où elles étaient publiées.

La résolution est adoptée.

La résolution pour demander au Président des informations relatives à l'occupation du Texas par les forces du major-général Sheridan, a été référée de nouveau au comité.

Un supplément au bill pour supprimer la rébellion et empêcher l'insurrection a été discuté et mis de côté. Le bill pour réglementer le vote de 31 novembre 21 a refusé de l'examiner. Sur motion, le secrétaire s'est mis à lire le bill quand M. Hendricks qui avait demandé que la lecture fut suspendue, retira sa motion pour demander que le bill soit remis au troisième mardi de décembre ce qui est accordé. Après quoi le Sénat s'ajourne.

Chambre des Représentants.—La Chambre se réunit à midi. M. Washburne, du Minnesota, rapporte un bill pour la nomination d'un conseil de 9 membres, qui sera chargé de tout ce qui concerne les affranchis.

Le orateur présente un rapport du secrétaire de la guerre sur les hostilités des Indiens, lequel rapport est renvoyé à l'impression.

M. Thomas Williams, de Pennsylvanie, du comité du revenu de l'intérieur, rapporte le bill pour établir un nouveau bureau qui sera chargé de l'émission et de la régulation de la circulation nationale garantie par les fonds des Etats-Unis, le chef dudit bureau devant être nommé par le contrôleur de la circulation avec le consentement du Sénat et devant avoir un traitement de $6000.

M. Stevens propose que le bill soit imprimé et mis à l'ordre du jour de jeudi en huit, ce qui est agréé.

Mobile, 3 déc.—Il y a eu encore beaucoup de monde aux courses de dimanche à Magnolia. Harry of the West a été vainqueur.

Washington, 4.—Le radicalisme est fou d'en thousiasme. Rien qu'il ait reçu un échec aujourd'hui au Sénat, l'échec n'a été que temporaire. Toute mesure radicale pouvera un vainqueur mont de la session. Parmi les bills, il y en a un qui dépouille le Président du pouvoir de nommer et de révoquer. Le but avoué est d'empêcher la restauration des propriétés confisquées. Les radicaux sont déterminés à ne laisser au président Johnson qu'un nom sans pouvoir.

Le président est décidé aujourd'hui qu'il proposera à la Chambre de limiter tous les contrats d'état dans le Sud et déclarera que le Sud ne votera pas sur l'amendement constitutionnel. Ces bills passeront sans aucun doute.

Cincinnati, 3.—Un terrible accident est arrivé à Batesville, vers 3 heures, ce matin. Le pont de fer sur la rivière Miskingum s'est rompu sous le train des passagers, allant vers l'est. On n'a encore aucune donnée sur le nombre de personnes qui ont échappé est presque miraculeux, le pont ayant 18 pieds de haut et l'eau 6 pieds de profondeur.

(Voyez l'anglais pour les marchés de l'Ouest.)

Louisville, 4.—La hausse rapide de l'Ohio aujourd hui emportera les bateaux arrêtés sur les chûtes et toute la flotte des barges de charbon à leur destination.

(Autres Dépêches.)

Washington, 3 décembre.—Au Sénat, le serment d'office a été administré par le président aux membres nouvellement élus.

M. Sumner propose de prendre en considération un bill pour régler le droit de vote dans le district de Colombie ; ce bill avait été présenté dans les premiers jours de la dernière session et référé à un comité.

Le président déclare que le bill n'est pas à l'ordre du jour.

M. Anthony, membre du comité pour se rendre auprès du Président, annonce qu'il ne sont acquittés de ce devoir et que le Président les avait informés qu'il communiquerait avec le Congrès par écrit.

Un message de la chambre annonce qu'elle a passé un bill supplémentaire d'un acte pour empêcher l'insurrection. M. Saulbury objecte à l'examen de ce bill qui est ajourné.

Chambre.—Après la prière dite par le Rev. Dr. Boynton, les membres du Tennessee sont admis.

Sur motion de M. Washburne, l'orateur est requis d'assigner une place dans la salle au rapporteur de l'association des nouvelles.

M. Elliott présente un bill pour rappeler la 15e section de l'acte institué "acte pour punir la rebellion et pour d'autres objets ; c'est la section qui confère au Président le pouvoir d'accorder amnistie et pardon aux rebelles.

Sur motion de M. Boutwell du Mass. est adopté, une résolution d'ajournir le secrétaire d'Etat à transmettre à la Chambre toute la correspondance qui a été ouverte et arrestation de John H. Surratt.

M. Boutwell présente un bill relatif à la vente de 6 cr qui charge le secrétaire du trésor d'en faire vendre pour $ l'obligation chaque lundi matin, à New York, en parcelles n'excédant pas mois, $10,000, le bill interdit la vente de l'or par tout autre agent et ne l'exige que lorsque la somme d'or a été transférée, déposée à Washington. Après publi du temps de l'en broit on la vente aura lieu sera donné dans un des journaux des douze principales villes des Etats-Unis. Le secrétaire du trésor pourra allouer une commission d'un cinquième de 1 pour cent le montant versé, et il emploiera de temps en temps le montant en billets ou bons des Etats-Unis portant intérêt. Les bons sont achetés et reçus aux taux les plus favorables, et l'argent sera investi en d'autres bons qui seront remis et traités de la même manière.

La 1re section prescrit qu'aucun collecteur des postes ne soit nommé ou son entrée officier public, ne donnera les fonds des Etats-Unis dans aucune institution de banque toutes les fois que son montant versé ne sera pas garanti par des bons des Etats-Unis, et de tout autre dépôt des deniers publics. Le bill est référé au comité des voies et moyens.

M. Stevens, de la Pennsylvanie, présente un bill pour régler le commerce avec les Indiens.

M. Warner, du Connecticut, présente une résolution demandant au Président si aucun mal ne de poste ne qui encore un bureau en violation de l'acte pour l'organisation du département des postes.

On